

2025 – Le règlement du Trail de la Casse Pattes de l'Enfer

Course à pied sans classement et marche

Description :

Le Trail de la casse pattes de l'Enfer est un évènement sportif regroupant une course et une marche.

Les distances sont les suivantes :

- Le Trail de la casse pattes de l'Enfer, 11 km
- La marche, 5.5 km

Il s'agit d'une manifestation à allure libre, sans classement, dans le strict respect du code de la route.

- **En agglomération** : circuler sur les trottoirs et traverser les voies sur les passages protégés.
- **Hors agglomération** : circuler sur les bas-côtés, suivre le balisage et respecter les consignes des organisateurs.

Les circuits sont ouverts de 17h à 21h.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre la randonnée aux personnes dont l'état de santé serait susceptible de les mettre en danger.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Les organisateurs sont identifiables par le port d'un gilet jaune fluo.

La sécurité aux différents carrefours est assurée par des personnes porteuses d'un gilet jaune fluo.

Le départ et l'arrivée des différents circuits se feront au bourg de la Roche Jaune à Plouguiel. Un poste de ravitaillement est prévu sur le circuit.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité concernant les accidents ou infractions liés au non-respect du présent règlement. Il se réserve le droit d'exclure toute personne fautive.

Droits d'admission :

Le Trail de la casse pattes de l'Enfer : Avoir 16 ans le jour de la course.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale :

- À déposer sur ADEORUN lors de l'inscription par internet
- Le jour de la course si l'inscription est effectuée sur place

Règles de conduite :

Chaque participant est tenu de respecter l'environnement.

Tout abandon de débris entraînera la disqualification du concurrent.

Les concurrents se doivent une assistance mutuelle.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les organisateurs au poste de contrôle le plus proche, et remettre son dossard.

Droit à l'image :

Tout participant autorise les organisateurs de la manifestation à utiliser les images fixes et visuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tout support visuel, y compris les documents publicitaires.

Dans tous les cas, les jeunes de moins de 18 ans participent à la manifestation sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation du présent règlement qui sera affiché au départ.

Contacts organisateurs :

Jean-Jacques Guillou	Tel : 06.78.55.52.27	Mail : jjguillou22@gmail.com
Michelle Le Dauphin	Tel : 06.43.92.41.01	Mail : m.ledauphin@wanadoo.fr
Jacques Dissez	Tel : 06.32.59.11.31	Mail : jdissez@gmail.com

Pour l'association L'Er d'Enfer
Mairie de Plouguiel
Rue de Tréguier
22220 PLOUGUIEL